

SIA de l'Espérou

Procès-verbal de la séance du 16 mai 2023 à 18 heures

Présents : GAUTHIER Joël, LEBEAU Irène, PIALOT Christian, THION Raymond, ALBE Jean-Luc, ESCANDE Renaud, MONNOT Michel (suppléant)

Procurations : 0

Absents : 0

Excusés : 0

Secrétaire de séance : Christian PIALOT

L'An deux mille vingt-trois, le 16 mai à 18 heures, le Conseil du SIA de l'Espérou, dûment convoqué en date du 9 mai 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Joël.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023
- Convention d'étude avec le département dans le cadre de la traversée de l'Espérou
- Conventions de mise à disposition de personnel et de matériel
- Modification des statuts du SIAE
- Questions diverses

Monsieur GAUTHIER Joël, président du SIA de l'Espérou, ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Syndical est invité à adopter l'ordre du jour. Monsieur le président souhaite rajouter un point à l'ordre du jour concernant la vente du camion et de la fraise de déneigement. Le Conseil Syndical adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à l'approbation du Conseil Syndical.

Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023

Convention Etude CD30 dans le cadre de l'aménagement de la traversée de l'Espérou

Le Président rappelle au Conseil syndical qu'un projet d'aménagement de la traversée de l'Espérou est en cours d'élaboration. Le cabinet d'études Gaxieu a été retenu pour la maîtrise d'œuvre début 2023 suite à un appel d'offres. L'aménagement devra tenir compte du vécu et des pratiques des habitants, ainsi que des normes règlementaires relatives à la voirie. L'aménagement serait en outre nécessaire pour optimiser la sécurité des cheminements piétons ainsi que la sécurité routière, tout en mettant en avant l'attractivité du centre du village via une signalétique adaptée.

Le volet travaux fera l'objet d'un Contrat territorial avec le département.

Afin d'optimiser la participation financière des organismes publics et de réduire la charge financière revenant au Syndicat, il convient d'établir une convention étude avec le département, cloisonnant le volet étude du volet ingénierie. L'étude sera prise en charge à hauteur de 60 %.

Le Conseil Syndical, ouï l'exposé du Président,

Considérant que l'Espérou nécessite un aménagement de la traversée d'agglomération dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents et usagers,

Considérant qu'une étude est nécessaire pour mieux appréhender les besoins de tout un chacun,

Décide de passer une convention étude avec le Département.

Autorisation signature convention de mise à disposition de personnel et de matériel entre le SIAE et la commune de Val-d'Aigoual

Le Conseil Syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des article 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Val-d'Aigoual dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;

Vu l'accord des fonctionnaires concernés ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE :

- * autorise Monsieur le Président à signer ledit projet de convention de mise à disposition dont teneur figurant en annexe à la présente délibération.

Autorisation signature convention de mise à disposition de personnel et de matériel entre le SIAE et la commune de Dourbies

Le Conseil Syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des article 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Dourbies dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;

Vu l'accord des fonctionnaires concernés ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE :

- * autorise Monsieur le Président à signer ledit projet de convention de mise à disposition dont teneur figurant en annexe à la présente délibération.

Modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Espérou

Le vote de la modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Espérou est reporté à la prochaine réunion suite au manque de documents de travail.

Devenir des chasse-neiges

Ces matériels sont hors-services, il est décidé à l'unanimité de les mettre à la casse.

Questions diverses

Camping : une seule candidature a été reçue, il s'agit de celle du régisseur de l'année dernière.

Voiries privées à l'Espérou : 2 questions posées par Madame LEBEAU Irène, aucune décision n'est prise à ce jour.

Problème d'assainissement (fuites) : Hôtel La Source

Travaux : Monsieur ALBE Jean-Luc demande si le goudronnage entier du lotissement au camping va être fait, rien n'est signé pour l'instant. Les fossés sont à nettoyer du garage 48, parking vers le panneau de l'Espérou.

Monsieur le Président clôt les débats, remercie les membres présents, les invite à signer le procès-verbal et lève la séance à 19 heures 36.